



Béthune le 06/05/2020



## NOTRE COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE

DU 06 MAI 2020

Le comité technique de ce jour fait office de CHSCT et de Comité Technique à la fois. Il s'est tenu par visio-conférence.

A l'issue de la séance, une communication sera faite très rapidement aux agents et aux communes compte-tenu de la proximité de la date prévue de déconfinement (11 mai 2020).

Le plan de Reprise d'Activité permettra une reprise progressive des services et des équipements communautaires. Tous les sites vont réouvrir progressivement dès ce lundi 11 mai.

Autant que possible, le télétravail sera maintenu jusqu'au 8 juin 2020 dans un premier temps. (Réduction des déplacements, pas de contacts).

Les usagers ne pourront accéder aux services que sur rendez-vous et avec un respect strict des conditions sanitaires, port du masque, respect des gestes barrières. (Un mail pourra être transmis au demandeur du rendez-vous afin d'indiquer les conditions sanitaires imposées)

Les déchetteries sont réouvertes depuis ce mardi 4 mai pour la collecte unique des déchets verts pour 2 semaines. Elles reprendront un fonctionnement normal au-delà de ces 2 semaines en maintenant le renfort en personnel pendant encore 2 semaines.

Piscines : attente de décision gouvernementale

Piste d'athlétisme, Loisinord, Site de Bajus : ouverts à partir du 11 mai pour des pratiques individuelles. Les usagers n'auront pas d'accès aux vestiaires.

Conservatoires : ils sont fermés jusque septembre. Seul un enseignement à distance est dispensé aux élèves de 3<sup>ème</sup> cycle, car ils préparent un diplôme.

La Banque – Kijno : ouverts pour visite individuelle

La Cité des Electriciens et Géotopia sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Point Information Jeunesse : Pas d'animations, mais informations au public sur rendez-vous

RAM : maintien des missions d'information, mais pas d'animations

Office du Tourisme : préconisations validées dans le PRA

Les agents des services qui ne reprennent pas, restent chez eux mais doivent rester joignables.

**ASA Garde d'enfants (enfants de moins de 16 ans ou enfants/adultes handicapés à charge) pour 1 des 2 parents : Monsieur le Président a décidé de maintenir les dispositions en vigueur à ce jour jusqu'à la fin de cette année scolaire (3 juillet 2020) Il est possible d'alterner avec son conjoint.**

**De la même manière, un agent qui souffre d'une pathologie répertoriée à risques ou qui vit avec une personne vulnérable peut demander à bénéficier des autorisations exceptionnelles d'absence sous réserve de fournir une attestation du médecin.**

Un rappel va être fait dans les différentes Directions pour une gestion transversale du statut des absences des agents.

La réglementation impose 4m2 par personne. De toute façon, dans l'immédiat : 1 personne maxi par bureau.

**La CGT propose de réduire la pause méridienne à 30 minutes. Avis favorable pendant la période d'état d'urgence sanitaire.** Il faut apporter de la souplesse au système de pointage actuel, l'encadrement de la pause du midi sera élargi : dépointage possible à partir de 11 heures.

Port du masque personnel autorisé lorsque son usage ne semble pas impératif dans le PRA : l'agglomération mettra à disposition des agents qui pourraient être inquiets de leur reprise, mais pas d'utilisation de masque personnel.

Le port du masque ne se substituerait pas au respect des gestes barrières. Un sens de circulation dans les couloirs est en cours d'étude.

Accueil des partenaires extérieurs : sur rendez-vous uniquement avec transmission des consignes sanitaires à respecter par mail ou sur une communication écrite.

Des affiches sont prévues pour rappeler les consignes sanitaires à l'entrée des bâtiments et à l'intérieur des bâtiments dès lundi.

Certains points du PRA ont été modifiés :

- **Service protection de l'environnement** : pas d'animations grand Public
- **Permanences RH suspendues jusqu'au fin août** : des boites mails spécifiques existent. Au besoin, le service RH appelle les agents quand une réponse n'est pas gérable par mail. Une communication sera faite sur les différents moyens de contacter le service RH.
  
- ✓ **Livraison des tickets resto (mars et avril) à l'agglo milieu de semaine prochaine** : il y aura des permanences sur différents points de retrait.
  
- ✓ **Congés d'étés** : application du taux de présence de 50% comme d'habitude. En cas de fonctionnement réduit exceptionnel, on pourrait déroger à la règle des 50%.

Le syndicat reste bien évidemment à votre entière disposition pour tous renseignements en attendant portez-vous bien et prenez soin de vous et de vos proches



---

« **Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner,  
Mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu** » *Berthold*